

Redevances routières dans l'UE : un système plus juste et des transports plus propres

Les nouvelles règles sur les redevances routières assureront des taux plus justes à travers l'UE et aideront à réduire les émissions de CO2 des voitures et des camions.

Le 25 octobre, le Parlement a voté en faveur de nouvelles règles sur les redevances routières dans l'Union européenne afin de garantir un traitement équitable des usagers de la route et d'aider les États membres à atteindre leurs objectifs en matière de réduction des émissions de CO2 dans le secteur des transports.

La députée démocrate socialiste française [Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy](#) est en charge du dossier.

Selon la nouvelle réglementation, tous les véhicules légers et lourds dans l'UE seront facturés en fonction de leur usage réel de la route et de la pollution générée. Pour cela, les pays européens utilisant des vignettes (redevances routières basées sur le temps) devront passer aux péages (redevances routières basées sur la distance) d'ici 2023 pour les camions et les bus et d'ici 2027 pour les vans et les minibus.

Ces changements seront uniquement appliqués sur les 136 706 km du [réseau de transport transeuropéen](#) et uniquement là où des redevances routières s'appliquent déjà.

Pourquoi payons-nous une redevance routière ?

- Pour couvrir et contribuer au coût de construction de nouvelles routes et pour l'entretien des infrastructures existantes.
- Pour réduire les pics de trafic, par exemple en appliquant des prix plus élevés aux heures de pointe et sur les itinéraires où la circulation est plus dense.
- Pour réduire la pollution sonore et environnementale, par exemple en appliquant des taux plus bas aux véhicules plus respectueux de l'environnement.

Plus de véhicules respectueux de l'environnement

Les États membres devront fixer des taux de tarification routière différents en fonction des émissions de CO2. Les charges pour les véhicules zéro émission seront 50% moins élevées afin d'encourager l'utilisation de véhicules plus respectueux de l'environnement.

Un traitement équitable des usagers de la route

Les règles actuelles ne s'appliquent qu'aux camions de plus de 12 tonnes et n'incluent pas les bus, les cars et les vans. Les députés souhaitent appliquer la redevance routière à tous les véhicules transportant des passagers ou des marchandises d'ici 2020 afin de traiter tous les transporteurs de manière équitable.

Les États membres seront autorisés à offrir des remises allant jusqu'à maximum 50% aux utilisateurs fréquents de véhicules légers afin de stimuler la mobilité dans la périphérie des villes et des régions reculées.

Les nouvelles règles prévoient également des limites de prix pour les vignettes à court terme qui sont imposées aux conducteurs de voitures dans certains pays de l'UE. Les députés souhaitent aussi que ces vignettes soient disponibles pour des périodes plus courtes d'une journée et d'une semaine dans tous les pays utilisant ce système.

Prochaines étapes

Une fois que le Conseil aura adopté sa position, le Parlement européen pourra commencer les négociations avec les États membres.

Quelle est la différence entre les péages et les vignettes ?

- Les péages sont des taxes basées sur la distance. On les paye généralement directement au péage et aux barrages routiers. Le prix peut varier en fonction du type de véhicule ou du moment de la journée. Ils peuvent être électroniques.
- Les vignettes sont des taxes basées sur le temps. Les usagers de la route doivent acheter un autocollant ou un document à placer sur le pare-brise du véhicule qui les autorise à utiliser la route pour une période donnée.

En savoir plus

[Communiqué de presse - Redevances routières: réformes pour plus d'équité et des transports plus propres](#)

[Fiche de procédure - Taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures](#)



©AP Images/European Union-EP

©AP Images/European Union-EP

REDEVANCES ROUTIÈRES DANS L'UE

TARIFICATION ROUTIÈRE BASÉE SUR LA DISTANCE PLUTÔT QUE SUR LE TEMPS



pour



Assurer l'équité

&



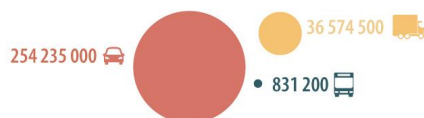
Protéger l'environnement



136 706 km

Longueur du Réseau Transeuropéen de Transport

SYSTÈME ACTUEL



SITUATION DES REDEVANCES ROUTIÈRES

Péage avec barrières*



Péage électronique*



Vignette**



Ni vignette ni péage



Mesures mixtes



En préparation

En Allemagne

En Belgique

*Redevance basée sur la distance du trajet

**Redevance basée sur la durée du trajet

Sources :
Service de recherche du Parlement européen, Commission européenne 2017



europarl.eu

infographie sur les redevances routières